

24/10/2025



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

**ERP SARL LOFT
CONVERSION**

ARRETE DE
FERMETURE suite à
liquidation judiciaire

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2§5 relatif aux
pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles
L111-8-3, R 123-45 et 123-46 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 23 janvier 2020 autorisant l'ouverture au
public de la SARL LOFT CONVERSION ;

Vu le jugement du tribunal de commerce de Brive en date du 5 mai 2023
prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ;

Vu le jugement du tribunal de commerce de Brive en date du 9 juin 2023
prononçant la liquidation judiciaire et désignant un liquidateur ;

Considérant que les dirigeants ont décidé de fermer leur établissement le 13
mai 2023 ;

Considérant qu'afin de régulariser le dossier administratif des établissements
recevant du public (ERP), un arrêté de fermeture doit être pris ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Depuis le 13 mai 2023, l'établissement SARL LOFT CONVER-
SION est fermé au public compte tenu de leur liquidation
judiciaire.

Article 2 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Sous-Préfet de Brive,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie
et de Secours.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 24 octobre 2025

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 24/10/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 27/10/2025